

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 août 2016

Présents : MARCHAL LABAYE Christine, RENAUDOT Marie-Christine, CHATELAIN Magali, TRELAT Janine, VINOT Daniel, JEAN Norbert, CHASSARD Patrick, GUILLET Francis, KANY Gaëtan.

Absents : LEVAL Marie-Claire (pouvoir à VINOT Daniel) - HURIOT Joris (pouvoir à TRELAT Janine) – LOMBARD Christelle (pouvoir à GUILLET Francis) - REBOUT Guy (excusé) - PERROSE Frédéric (excusé) - MARLANGEON Brice.

9 présents, 12 votants. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Norbert JEAN

Ouverture de la séance : 18h00

1 - Affaires scolaires et périscolaires :

NAP : création d'un poste d'animateur

Afin de pallier au départ de Madame Petitcuenot fin septembre 2016, il faut ouvrir un 6^{ème} poste d'animateur NAP, car les 5 créés précédemment sont tous pourvus. Il ne sera pourvu qu'en cas de nécessité.

Voté à l'unanimité

Restauration scolaire : contrat de fourniture des repas et révision du tarif du repas scolaire pour l'année 2016-2017

Le contrat en vigueur actuellement, signé en septembre 2014, est tacitement reconductible annuellement. Le prix ne pourra varier du fait du prestataire que sur proposition dûment justifiée.

La fourniture des repas pour l'année 2016-2017 est maintenue auprès de l'Hôpital du Val du Madon. Le repas sera payé 4,40 € par les familles, soit le prix coûtant.

Voté à l'unanimité

Révision des frais de participation de fonctionnement du groupe scolaire aux communes extérieures

Une présentation des coûts de scolarité a montré une dépense totale annuelle de 91 048,77 €.

Les postes significatifs : électricité – 12 600 €, 14% ; fournitures scolaires – 5 340 €, 6% ; transports scolaires – 3 790 €, 4% ; produits entretien – 3 478 €, 4% ; entretien et réparations – 3 764 €, 4% et frais de personnel – 53 121 €, 58%.

Le Maire propose au Conseil d'appliquer une augmentation des frais de participation de fonctionnement du groupe scolaire pour les enfants des communes extérieures de 150 €. Le tarif unique passera de 550 € à 700 €/enfant/an à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Voté à l'unanimité

Révision des frais de participation NAP aux communes extérieures

Le Conseil délibère en faveur de la facturation aux parents des enfants dont la commune de résidence refuse la prise en charge du coût frais NAP. Le coût est de 2 € par séance et par enfant. Le Conseil s'exprime conformément à la proposition du Maire par :

2 voix contre - 4 abstentions - 6 pour

Le règlement intérieur sera modifié.

2 – Vente d'une remorque inutilisée

La remorque sera vendue 75 € à Monsieur Calot, seule personne ayant fait offre.

Unanimité

3 – Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Maire rappelle quelques points du rapport sur la qualité de l'assainissement et Monsieur Guillet complète l'analyse.

Le Maire commente quelques indicateurs du rapport sur la qualité et le prix de l'eau.

Ces deux rapports sont consultables en Mairie.

Le Conseil approuve les rapports à l'unanimité.

4 – Avis sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Commune du Pays de Mirecourt.

Le Maire rappelle la mission de la CLECT et réexplique les modalités d'attribution compensatrices consécutives au transfert de compétences en matière d'équipements sportifs. Il insiste sur la différence des incidences financières entre les équipements transférés et existants avant le 1^{er} janvier 2016 et ceux construits après cette date.

1 abstention – 11 pour